

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 165

présenté par

M. Door

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La carte telle qu'elle est proposée n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse et étayée ni d'aucune simulation.

Les aspects financiers, économiques, démographiques, géographiques, climatiques...n'ont pas été pris en compte et l'évaluation fournie n'a aucun fondement autre qu'une succession de « copié collé » qui n'apporte aucun argument sérieux.